

Charte de la densification respectueuse des quartiers construits

Présentée par le Comité pour une densification respectueuse dans le cadre de l'Addenda au document du 8 septembre 2015 : Les projets de densification résidentielle à Québec assujettis au règlement 2220

- Préambule
 - La densification des quartiers construits est définie comme étant l'ajout d'une nouvelle unité d'habitation
 - La densification préserve l'équilibre entre le nouveau et l'existant
 - La densification graduelle est souhaitable
- Principes généraux
 - La densification est encadrée par des objectifs clairs et consensuels
 - La densification est régie avec des critères précis et conciliables avec l'enrichissement personnel et collectif
 - Les projets de densification sont évalués au cas par cas, selon des critères préétablis, le tout dans une perspective de développement durable
 - La densification préserve le caractère attractif d'un quartier
 - La densification est indissociable du transport en commun et de la mobilité durable
 - La densification tire parti de l'espace disponible pour réussir l'intégration
 - La densification est réalisée avec des ressources expertes compétentes
- Environnement bâti
 - La densification s'inscrit en continuité avec l'unité distinctive d'une rue, d'un quartier, sans compromettre son évolution et l'innovation en matière d'architecture et d'urbanisme
 - La densification évite d'éliminer localement les signes ou bâtiments ayant une valeur reconnue par la communauté
- Environnement naturel
 - La densification favorise le maintien et le développement de la canopée arboricole
 - La densification permet au couvert végétal de se développer durant toute la vie utile du bâtiment à proximité
 - La densification contribue à maintenir les vues et les paysages de qualité
- Environnement social
 - La densification suscite localement l'acceptabilité sociale
 - Le nouvel arrivant est accueilli avec dignité par ses voisins
 - La densification doit favoriser l'établissement des jeunes familles tout comme la rétention des habitants de longues dates